



ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS DANS LEUR DÉMARCHES...

Programmes d'actions de prévention des inondations

Qu'est-ce que c'est ?

C'est la **mise en cohérence à l'échelle d'un bassin versant de l'ensemble des actions de prévention des inondations** de l'ensemble des maîtres d'ouvrages (Etat, collectivités, entreprises, particuliers) **au sein d'un programme d'actions**. Ces programmes d'actions de prévention des inondations ont été institués par la circulaire du 1er octobre 2002 du ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Les objectifs

Les objectifs des programmes d'actions de prévention des inondations sont ceux de la politique nationale de prévention des inondations, à savoir de :

- **réduire le nombre de victimes,**
- **limiter les dommages aux personnes et aux biens.**

Les moyens

Un programme d'actions de prévention des inondations offre d'abord **un cadre partenarial entre le maître d'ouvrage et les financeurs** pour mettre en œuvre une stratégie de prévention des inondations à l'échelle des bassins versants. Les décisions sont prises par un comité de pilotage constitué des maîtres d'ouvrages et des principaux financeurs.

Le programme d'actions de prévention des inondations a vocation à adresser de façon équilibrée l'ensemble des actions de prévention envisageables sur le bassin versant à savoir information préventive, réglementation de l'occupation des sols, réduction de la vulnérabilité des bâtiments exposés, prévision des crues, préparation à la gestion de crise, rétention amont et travaux d'aménagement hydraulique.

**... POUR UNE MEILLEURE PRÉVENTION
ET GESTION DU RISQUE INONDATION**





ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS DANS LEUR DÉMARCHES...

L'exemple du Bassin de la Loire

Ces trois projets visent en particulier à :

- **développer des mesures de régulation ou de ralentissement du débit en amont** pour réduire la vitesse de la crue en tête de bassin en la détournant vers des champs d'expansion naturelle des crues ou des petites retenues temporaires édifiées par des syndicats de travaux ;
- **promouvoir les méthodes "douces"**, respectueuses des milieux et, en même temps, efficaces dans la gestion de la prévention des crues ;
- **réduire la vulnérabilité au risque** des personnes et des biens ;
- **créer et entretenir une conscience du risque** dans la population.

Bassin du Furan

Cet important programme dont la mise en œuvre s'étale de 2005 à 2008 a pour objectif de **contribuer à la réduction progressive et durable des dommages aux personnes et aux biens provoqué par les inondations** du Furan et de ses affluents. Le bassin du Furan qui concerne près de 280 000 habitants, est en effet, soumis à de forts risques d'inondation très rapide sur de vastes zones urbaines denses (dont 176 ha du centre ville de Saint Etienne).

Le programme d'intervention s'inscrit dans une **approche globale** :

- la prévention réglementaire, avec la mise en place d'un PPRI sur les communes concernées dont le centre-ville de Saint Etienne (approuvé le 30/11/2005) ;
- l'information et sensibilisation du public, avec mise à disposition sur Internet de l'atlas des zones inondables, des actions de communication vers le public, la pose de repères de crues historiques ;
- la gestion de crise, avec l'étude de la mise en place d'un système d'alerte aux crues ;
- la remise en état de la fonction d'écrêtement des crues du complexe hydraulique du Gouffre d'Enfer et son transfert de propriété à Saint Etienne Métropole ;
- la construction d'ouvrages de rétention des eaux sur d'autres cours d'eau, la suppression de points noirs hydrauliques et la restauration des cours d'eau ;
- diverses actions de réduction de la vulnérabilité (acquisition de biens particulièrement exposés aux inondations, mises en place de plans de gestion de crise dans les services publics...).

Le montant global du programme est estimé à environ 10 millions d'euros, dont près de 4,5 millions apportés par l'Etat.

La Loire est le plus long fleuve de France avec ses 1 010 km. Son bassin versant couvre 110 000 km², soit un cinquième du territoire français, incluant 9 régions, 30 départements et 5 600 communes.

Trois projets ont été retenus sur le Bassin de la Loire : Bassin de la Maine, Bassin de la Loire Amont, Bassin du Furan.

